

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

AFFAIRES URBAINES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE
MINISTÉRIELLE RELATIVE AUX ZONES VERTES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 7 octobre, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) au sujet d'une théorie qui avait été soulevée pendant l'émission de télévision Question Period et selon laquelle le gouvernement devrait certainement songer à faire des concessions relatives aux espaces verts dans les villes canadiennes.

Le ministre semblait indiquer qu'il songeait alors à permettre l'implantation de projets de lotissement dans les zones vertes. En répondant à ma question, le ministre avait signalé qu'il considérerait au moins les deux zones de la Capitale nationale que j'avais mentionnées, soit la Ferme expérimentale et la ceinture de verdure qui entoure Ottawa, comme devant faire l'objet d'une attention particulière et qu'il partageait mon opinion et l'opinion de bien d'autres députés à propos de la nécessité de les préserver.

● (2200)

Dans toute question concernant la région de la capitale nationale, où la situation est particulièrement complexe, ou toute autre région urbaine, il faut qu'à nos yeux et aux fins de la politique gouvernementale, les espaces verts aient une place de choix. La valeur de ces espaces augmente chaque jour à mesure que la société et l'urbanisation tendent à concentrer de plus en plus de gens sur de moins en moins de terrain.

L'expansion des municipalités se fait plus en hauteur qu'en étendue. Nous devons donc songer aux effets qu'aura pareil développement sur les espaces libres et surtout sur les terres agricoles. La ceinture de verdure et la ferme expérimentale dans la région de la capitale nationale sont précieuses pour les raisons que j'ai données.

Je ne voudrais pas donner au ministre ou au gouvernement l'impression que je considère ces terrains comme stériles ou que je souhaite les laisser inexploités ou en friche. Je crois cependant que ces terrains pourraient servir à certaines fins institutionnelles.

Je tiens à dire que nous considérons le principe de compensation, en ce qui a trait à la ferme expérimentale, à la ceinture verte ou à tout autre secteur de ce genre dans les villes canadiennes, comme une notion qu'il convient d'aborder avec beaucoup de prudence si on veut s'assurer qu'il y ait dans la société que j'ai décrite assez d'espaces verts. Les gens qui vivent dans les tours d'habitation, dans les maisons de série, dans les condominiums ou dans les secteurs très peuplés ne disposent vraiment d'aucun espace libre ou vert. Ceux qui sont habituellement fournis par la cour arrière ou par le parc du voisinage doivent être remplacés dans ces secteurs urbains par des ceintures vertes, comme la ferme expérimentale, ou autres espaces dans d'autres villes.

[M. Brisco.]

Cette question est d'une grande importance non seulement pour la région de la capitale nationale, mais pour les autres régions. J'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera ce soir certaines assurances en ce qui concerne la politique du gouvernement à l'égard des espaces verts dans les villes.

[Français]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je veux assurer l'honorable député que la Commission de la capitale nationale est très sensible au point de vue qu'il a soulevé, à savoir que nous devons protéger les espaces verts dans la région.

Je peux assurer l'honorable député qu'il n'est pas question que des constructions remplacent les espaces verts déjà existants de la région de la capitale nationale. Au contraire des propositions sont actuellement à l'étude afin de relier les espaces verts les uns aux autres, et de les faire pénétrer davantage dans l'aménagement urbain, de façon que ces espaces ne soient pas isolés et inaccessibles. Cette démarche pourrait bien nécessiter une augmentation, et certainement pas une diminution, des espaces verts, ainsi qu'un rajustement des limites des espaces verts déjà existants.

Il peut y avoir, comme je le dis, des ajustements nécessaires à certains moments, c'est-à-dire qu'ils peuvent se traduire par des échanges de parties d'espaces libres existants contre des nouveaux, afin de réaliser une meilleure intégration. Mais je peux dire à l'honorable député que, tant en quantité qu'en qualité, les espaces verts vont augmenter dans la région.

Je tiens également, à rappeler à l'honorable député que dans un avenir très rapproché la CCN va présenter son concept de planification pour l'ensemble de la région. Ce document et les propositions qui l'accompagnent vont être étudiés par un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, et les députés pourront évidemment soumettre leurs points de vue. La viabilité à long terme de ces ressources doit être assurée, tout en permettant au public d'y accéder sans qu'il y ait risque de les endommager ou de les perdre. La réalisation de cet objectif laisse supposer la cohabitation de certains environnements urbains et ruraux. Un exemple typique de cette coexistence est constitué, bien sûr, par la Ferme expérimentale centrale.

L'HABITATION—ON SUGGÈRE QUE LA SCHL PRENNE DES
MESURES CONTRE LES SUPPOSÉES IRRÉGULARITÉS DE
CERTAINES ENTREPRISES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, vendredi dernier, je posais une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) au sujet d'un problème fort important qui existe dans ma circonscription, c'est-à-dire la spéculation foncière et les actions de certaines sociétés provinciales en matière de spéculation, qui m'ont laissé croire depuis quelques mois que ces actions laissaient parfois à désirer. Dans l'intérêt des commettants de ma circonscription, j'ai «lancé» des lettres, et j'ai suivi la question d'assez près. J'en suis venu à la conclusion que la Société centrale d'hypothèques et de logement ne surveillait pas suffisamment ses déboursés, lorsqu'elle garantit ou consent des prêts aux provinces, qui s'en servent ensuite pour l'habitation sociale.